

Programme d'activités 2015

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation

adopté lors de l'assemblée générale du CEPRI du 1^{er} juillet 2014.

En France, plus de 17 millions d'habitants et 9 millions d'emplois sont potentiellement exposés aux débordements de cours d'eau tandis que 1.4 millions d'habitants et 850000 emplois sont exposés aux submersions marines. Ce sont ainsi près de 25000 communes soumises à des degrés divers au risque d'inondation en plaine, sur le littoral, dans les territoires montagnards, en milieu rural et urbain. Ces collectivités locales et l'Etat partagent la même ambition exprimée par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : assurer la sécurité des personnes, réduire les dommages matériels accélérer le retour à la normale et ce, dans une perspective de maintien de l'attractivité des territoires C'est dans cette optique que s'inscrit la dynamique de travail du CEPRI pour 2015. Anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver c'est fondamental !

2015 reste une année charnière, une année où la directive inondation va se décliner à l'échelle des territoires. Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) devraient être arrêtés à la fin de l'année et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) vont émerger sur chacun des 122 territoires à risque important (TRI) identifiés en 2012. En parallèle, cette année devrait être décisive dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence sur «la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations» (GEMAPI).

Le CEPRI va donc poursuivre son action de mobilisation des élus, d'accompagnement des collectivités locales dans leur questionnement quotidien et d'innovation des pratiques pour faire face aux enjeux de demain.

2015 introduira aussi des nouveaux projets dans des orientations soumises à l'avis des instances décisionnelles du CEPRI, pour traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée: participer à la mise en œuvre d'un référentiel sur la vulnérabilité, améliorer la connaissance sur les atteintes au patrimoine culturel, élaborer un panorama de l'utilisation des nouvelles technologies de la communication dans la sensibilisation des populations au risque, sensibiliser les élus locaux aux impacts du changement climatique sur le risque inondation et en particulier sur le risque submersion marine.

Le programme d'activité reposera en 2015, sur quatre axes :

- Représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations ;
- Innover et développer de nouveaux outils aux services des collectivités territoriales ;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales;
- Structurer un réseau européen,

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

ü Mobiliser sur les outils 2015 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la directive inondation (stratégie locale, PGRI ...).

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales.

ü Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions réglementaires ou non, concernant la politique de gestion des risques d'inondation par la participation aux groupes de travail nationaux (Référentiel de vulnérabilité...) et aux consultations nationales.

Innover en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

ü Améliorer les connaissances

Améliorer la quantification des dommages aux enjeux des territoires,

Améliorer la connaissance sur les atteintes au patrimoine culturel

Suivre le déploiement de la méthodologie d'analyse multi-critère (AMC).

ü Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Evaluer l'efficacité des outils de sensibilisation: retours d'expériences (REX), analyse et recommandations.

Structurer un panorama de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière de sensibilisation au risque.

ü Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique

Contribuer à la réflexion sur la mise en place de réseaux plus robustes

Proposer des éléments pour transcrire les principes d'aménagement en zone inondable dans les PLU,

Elaborer un argumentaire de sensibilisation des élus au défi du changement climatique et de son lien avec le risque d'inondation, au moment où la France accueillera la 21^{ème} Conférence sur le Climat.

ü Gérer la crise / Anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services

Identifier les questions clés du soutien aux populations en temps de crise et au cours de la phase de retour à la normale ; suivre la préparation et le déroulement de l'exercice en Ile-de-France « SEQUANA 2015 »,

Proposer un panorama des systèmes de surveillance et d'alerte

Capitaliser les bonnes pratiques d'intégration de la gestion du risque dans le secteur de la santé.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

ü Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Suivre la structuration des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI),

Accompagner la structuration de projets PAPI.

ü Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels,
- o Les collectivités porteuses des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI),
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection
- o Les acteurs de l'organisation de la gestion de crise et plus particulièrement les grandes villes et les agglomérations soumises à des problématiques d'évacuation de masse,
- o Les collectivités littorales confrontées au risque de submersion marine.

ü Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Structurer un réseau européen

ü Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretien et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

ü Participer à des projets européens en cours

Contribuer au projet européen STARFLOOD dont le CEPRI est partenaire, sur la question de la gouvernance de la gestion du risque d'inondation,

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la nouvelle période 2014-2020 : INTERREG, Life +, Horizon 2020.

ü Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation

Participer au Working group F de la Commission européenne.